



Congés payés après un accident du travail

Par **Phanie39500**, le **25/08/2012 à 20:53**

Bonjour,rn Je suis en congés payés le 14 septembre. Je suis en accident du travail depuis le 2 aout. Je suis en accident du travail jusqu'au 14 septembre; est ce que je peux partir en congés payés derrière car j'avais posé mes vacances du 15 septembre au 6 octobre ?

Par **covaj**, le **29/08/2012 à 16:52**

Bonjour Phanie39500,rnrnTout dépendra de la gravité de votre accident, si vous partez en vacances tout de suite après cela veut dire que vous mettez fin à votre arrêt de travail et reprendre votre travail au retour de vacances.rnrnAutrement, prenez rdv chez le médecin avant le 14 septembre et faites prolonger votre arrêt de travail, allez ensuite à la CPAM et demandez une autorisation de d'absence "REPÖS CAMPAGNE" normalement en AT cela ne vous pose pas de problème... rnrnCordialement